

REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert à tous, à condition de renvoyer le coupon-réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de l'Association « ALCIDL ».
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 8 heures. Les places non occupées à 9 heures seront redistribuées.
- Le prix du mètre linéaire est de 2 euros (minimum : 5 mètres par réservation).
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard pour 20 heures.
- La vente de boissons et denrées alimentaires est interdite puisque réservée à l'Association organisatrice.

En cas de non-respect de ce règlement, l'Association sera seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Ce règlement a été déposé à la Mairie de LANGATTE

COUPON-REPONSE à retourner à :

**Mme Juliette UNTERNEHR 1 rue de L'Abbé Rohrbacher
57400 LANGATTE
et
Mme Manette BLETTNER 15 rue de l'église
57400 LANGATTE**